

Objet : *RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité à la direction de l'urbanisme et du développement local*

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Farid Rezzak
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Josiane Rosset
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 30

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Daniel Bouchet à Sophie Bourgade - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Pierre Casazza à Marie Bénévise - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Isabelle Dunod - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Claire Plateaux à Farid Rezzak - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 juillet 2022

délibération n° 114-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité à la direction de l'urbanisme et du développement local**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité à la direction de l'urbanisme et du développement local est à pourvoir.

Ce poste est chargé de piloter la mise en œuvre de la Charte forestière, outil d'insertion des enjeux forestiers dans l'aménagement du territoire, et du Schéma agricole territorial, dispositif d'accompagnement pour une agriculture multifonctionnelle intégrée et durable.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L.332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité à la direction de l'urbanisme et du développement local est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs.

Missions confiées à l'agent :

Piloter la mise en œuvre de la Charte forestière Chambéry-Bauges-Chartreuse

- Animer le comité de pilotage de la Charte forestière et les groupes de travail.
- Mettre en œuvre les actions, en concertation avec l'ensemble des partenaires de la filière.
- Contribuer à la structuration des filières bois-construction et bois-énergie locales.
- Mobiliser et animer des partenariats, favoriser les échanges entre professionnels.
- Etre référent de la collectivité pour le label Bois des Alpes dans les projets d'équipements publics.
- Réaliser le montage administratif et financier des projets.
- Evaluer les actions engagées et mettre en place les indicateurs et tableaux de bord de suivi.

Piloter la mise en œuvre du Schéma agricole territorial

- Animer le déploiement du Schéma agricole territorial selon la programmation annuelle.
- Animer le comité de pilotage du Schéma agricole et les groupes de travail en lien étroit avec les partenaires institutionnels et les organisations professionnelles agricoles.
- Faire émerger et mettre en œuvre les actions sur les thématiques suivantes : foncier agricole, ressource en eau, énergies renouvelables, circuits locaux et alimentation, coopération, communication et médiation.
- Accompagner les actions en partenariat avec les Parcs naturels régionaux et la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc.
- Mobiliser des partenariats, favoriser des échanges.
- Evaluer les actions engagées et mettre en place les indicateurs et tableaux de bord de suivi.

Suivre les dispositifs de la collectivité en matière d'espaces ruraux

- Instruire les dossiers et établir des tableaux de bord de suivi.
- Etre en lien avec Grand Chambéry Alpes Tourisme sur la politique touristique.
- Suivre le Contrat vert et bleu piloté par le Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget et mettre en œuvre des actions en maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry.
- Contribuer au développement et à la préservation des corridors biologiques tant sur leur prise en compte par les documents d'urbanisme que sur la mise en œuvre d'actions de préservation.

- Etre en relation avec les Parcs naturels régionaux sur la gestion des sites Natura 2000.
- Participer au déploiement d'actions avec les communes pour favoriser la nature en ville : jardins partagés, rôle de l'arbre en ville, végétalisation des villes, etc.

Participer aux commissions Agriculture, forêt et ruralité / Développement durable et transition écologique.

Assurer une veille sur les dispositifs de financement, les directives nationales et européennes, les évolutions juridiques et réglementaires.

Participer à la vie du service au sein de la direction de l'urbanisme et du développement local et travailler en transversalité avec les directions de Grand Chambéry.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des ingénieurs selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- formation de niveau Bac+5 en développement local et rural,
- connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des acteurs institutionnels,
- connaissance des enjeux des filières bois-construction et bois-énergie, de la gestion forestière, de l'agriculture et des espaces naturels,
- connaissance des acteurs du monde forestier, agricole et environnemental,
- connaissance de la conduite de projet,
- aptitude au travail en équipe, en mode projet et en transversalité,
- esprit d'analyse et capacités de synthèse, aptitudes rédactionnelles, maîtrise des outils informatiques, bureautiques, SIG,
- capacité d'organisation et d'adaptation, rigueur, autonomie, réactivité,
- force de proposition, prise d'initiatives,
- esprit de négociation,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 114-22 C

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité à la direction de l'urbanisme et du développement local

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 1 - Créations et transformations d'emplois

Date de l'acte : 13 juillet 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27627H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27627H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juillet 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juillet 2022

Publication : jeudi 14 juillet 2022